

DBEF

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
MINISTRE DE LA FAMILLE ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1487

BCT

*Puiss
insister sur
les engagements et
les traduire
dans leur de
recommandation*

**CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES NATIONS UNIES
SUR LES FEMMES « BEIJING + 5 »
New York, 5 au 9 Juin 2000**

**LES PROGRES REALISES :
ATTENTES ET PERSPECTIVES**

**DECLARATION DE MADAME AMINATA TALL
MINISTRE DE LA FAMILLE ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE DU SENEGAL**

BUILDING ADMINISTRATIF 6^{ème} ETAGE, BP : 4050 TEL (221) 822 36 94 ; FAX (221) 823 66 73 -DAKAR /
SENEGAL Email :

- Madame la Présidente,
- Distingué(e)s Délégué(e)s,

A l'heure où la Communauté Internationale dresse son bilan, pour faire face aux nouveaux challenges qui interpellent la situation des femmes, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action National de la Femme sénégalaise (PANAF, 1997-2001) a révélé des avancées dans tous les domaines, des Bonnes pratiques à partager, mais aussi des contraintes à lever pour l'atteinte des objectifs fixés.

Notre déclaration mettra particulièrement l'accent sur les attentes vis à vis du système des Nations Unies et de la Coopération Internationale, ainsi que les perspectives de relance de la Plate-forme Régionale Africaine de Dakar et du Programme d'Action de Beijing.

Quels sont les progrès réalisés par le Sénégal ?

De manière générale, les actions menées dans les cinq composantes stratégiques définies dans le PANAF prennent en compte les douze domaines critiques ressortis dans les plate-formes de Dakar et de Beijing ^{insérés} et des résultats significatifs ont été notés dans des domaines clés.

les " " ci-après

1) La lutte contre la pauvreté des femmes a porté sur :

- le renforcement des capacités économiques et financières des femmes ;
- l'élargissement des opportunités qui leurs sont offertes ;
- les programmes d'allègement des travaux domestiques, d'accès à l'eau potable, de mise en place d'infrastructures communautaires et de ^{systèmes} plate-formes de solidarité.

2) L'éducation et la formation ont fortement contribué à la réduction du gap résultant des inégalités sociales de genre, par le renforcement des aptitudes et habiletés ; ainsi : ^{à savoir}

- Le taux de scolarisation des filles qui avoisinait à peine les 30% en 1994, se situe à 58% et atteindra 62% à la rentrée 2000 -2001 ;

- Le taux d'alphabétisation des femmes qui était de 21,5% en 1995 est estimé aujourd'hui à 42%.

3) De grands progrès ont été enregistrés au niveau des droits :

- La Ratification des Conventions (CEDAW, CDE et les Protocoles afférents) ;
- L'adoption de lois spécifiques pour garantir la réalisation des droits ;
- La promotion de l'"Approche Droit" dans les politiques, programmes et projets (Droits humains) ;
- La création prochaine d'un Observatoire des Droits des Femmes et de la Petite Fille, espace d'interpellation et de suivi de l'application des Conventions.

Par ailleurs, le Sénégal a pris des mesures

4) Nonobstant les contraintes majeures relevées dans l'exécution de notre plan d'action (PANAF), il s'est dégagé des actions pertinentes que nous avons érigées en "**Bonnes Pratiques**". Il s'agit, entre autres de :

ambiant A spécifier
La Mise en place du **Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme Sénégalaise** ;

- L'Institutionnalisation d'une **Quinzaine Nationale de la Femme**, qui constitue un temps fort dans l'année pour interpellier l'opinion nationale et internationale sur les questions relatives à la Promotion de la Femme;
- L'Organisation des femmes dans **6000 Groupements de Promotion Féminine de 1.050.000 femmes** et leur coordination comme plate-forme de solidarité en Fédération Nationale structurée depuis la base jusqu'au niveau national ;
- la création du **Conseil Sénégalais de Femmes (COSEF)** qui est une Plate-forme Civile et Politique des Femmes, toutes sensibilités confondues (société civile, syndicats, partis politiques) pour l'accès des femmes aux instances de décision ;
- **L'Engagement Volontaire** des populations de Malicounda pour l'abandon irréversible des mutilations sexuelles féminines, déclic d'une série d'Initiatives d'Abandon de cette Pratique Néfaste à l'échelle de tout le Sénégal.

Madame la Présidente,

Distingué(e)s délégué(e)s,

A l'analyse, les contraintes majeures qui freinent la réalisation optimale de nos Plans nationaux, donc du Programme d'Action de Beijing doivent faire l'objet d'un traitement global face aux phénomènes émergents, pour ne citer que **la Mondialisation et la Globalisation de l'économie et leurs corollaires.**

Aussi, les attentes vis à vis du système des Nations Unies et de la Communauté Internationale ont trait à :

- ◆ La facilitation de l'accès de la production des femmes sénégalaises et africaines aux marchés du Nord ;
- ◆ L'introduction aux clauses de l'OMC et dans les Conventions et Traités Internationaux, d'avenants prenant en charge les préoccupations des femmes et des filles africaines ;
- ◆ La détermination et la traduction en actes, de quotas conséquents pour le financement des programmes destinés aux femmes et aux filles africaines au niveau de l'Appui Public au Développement (APD) et des financements privés ;
- ◆ Le renforcement et l'augmentation substantielle des financements destinés aux programmes de lutte contre la pauvreté et de prise en charge des besoins des femmes et des enfants (filles et Garçons) ;
- ◆ La mise en vigueur du principe de la participation des femmes à toutes les négociations interpellant le Développement durable et de leur implication pleine et responsable avec pouvoir d'influence et de décision dans l'exécution des programmes tant au niveau national, que sous régional, régional et international ;
- ◆ L'annulation de la dette publique bi ou multilatérale (y compris celle contractée auprès du FMI et de la Banque Mondiale), avec obligation aux Etats d'orienter son recyclage vers la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles et la lutte contre la pauvreté ;

- ◆ Et enfin, l'implication du PNUD avec de larges responsabilités dans l'orientation et l'élaboration des programmes financés par la Banque Mondiale et le FMI dans les pays africains.

Au niveau national, la volonté et l'appui politiques de l'Etat devraient se traduire par:

- ◆ Le renforcement des prérogatives du Ministère en charge de la promotion des droits des femmes au sein du gouvernement, son érection en Ministère stratégique qui participe à toutes les négociations du gouvernement avec ses partenaires et aux différents arbitrages budgétaires ;
- ◆ L'affectation d'au moins 50 % des fonds provenant de la réduction de la dette publique à la promotion des femmes;
- ◆ La mise en place de fonds additionnels conséquents bien spécifiés à la promotion de la Femme avec prérogatives formelles d'orientation et de correction au Ministère en charge de la promotion des droits des femmes, avec un appui conséquent au renforcement institutionnel ;
- ◆ L'ancrage institutionnel et la domiciliation de tous les **Programmes de Lutte contre la Pauvreté et la Vulnérabilité** au Ministère en charge des droits des femmes, pour lutter efficacement contre la féminisation de la pauvreté et la vulnérabilité des enfants, **la petite fille en particulier**;
- ◆ La baisse considérable du taux de mortalité maternelle, par exemple **"au Sénégal, toutes les cinq minutes, une femme meurt en donnant la vie"** (510 pour 100 000 naissances vivantes, avec des pointes de 800 à 1200 dans certaines régions) ;
- ◆ La prise en compte des besoins spécifiques des femmes handicapées (visuel, moteur, verbo-tonal, mental et le handicap lié à l'albinisme) par l'appareillage, la formation avec du matériel spécialisé, et l'aménagement des ouvrages publics tenant compte des différents types de handicap (cf. Recommandations de Washington) ;